



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-59558>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **26-59558**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-59113

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Bordeaux Métropole

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24330031600011

Ville : BORDEAUX

Code postal : 33045

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 33

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'étanchéité et de pose de panneaux photovoltaïques - Piscine Tissot

Code CPV principal - Descripteur principal : 45261420

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Le Maître d'ouvrage, La Ville de BORDEAUX, engagé dans le développement des énergies renouvelables sur son territoire, envisage d'implanter un générateur photovoltaïque en toitures, sur le bâtiment de la Piscine Tissot situé 46 Rue Léon Blum à Bordeaux (33). La présente consultation a pour objet les travaux liés à l'installation de ce générateur photovoltaïque en remplaçant également l'isolation et l'étanchéité de la toiture

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot N° 01 - Etanchéité Ce lot a été déclaré Sans Suite. Lot N° 02 - Photovoltaïque Ce lot a été déclaré Sans Suite. Renseignements complémentaires : La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/06/2026